

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport

Champ de formations Sociétés, entreprises et territoires

Université François-Rabelais de Tours

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Harold Desclodures, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport réalisé en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Présentation du champ

L'Université François-Rabelais de Tours propose de regrouper dans le cadre d'un champ intitulé *Sociétés, entreprises et territoires* ou *Société, entreprises et territoires* (les deux intitulés cohabitent), 24 formations universitaires différentes : 6 licences généralistes, 9 licences professionnelles (LP) et enfin 9 masters.

Pour les licences, il s'agit de la licence *Administration publique* (LAP), de la licence *Administration économique et sociale* (AES), la licence *Droit*, la licence *Economie*, la licence *Géographie et aménagement*, portées par l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) Droit Economie et Sciences Sociales et la licence *Gestion* dispensée dans le cadre de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE).

Les neuf licences professionnelles sont : la LP *Tehnico-commerciale*, la LP *Management d'une unité de restauration à thème*, la LP *Commercialisation des vins*, la LP *Métiers de la comptabilité : fiscalité*, la LP *Métiers de la comptabilité : contrôle de gestion*, la LP *Métiers de la comptabilité : révision comptable* et la LP *Marketing et nouvelles technologies de l'information et de la communication*, dispensées dans le cadre de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Tours et la LP *Conseiller gestionnaire de clientèle sur le marché des particuliers* dispensée par l'IAE. Une LP *Responsable d'activités import-export* complète l'offre de formation.

Les masters intégrés dans le champ sont : le master *Développement des aptitudes managériales*, le master *Finance, contrôle, audit*, le master *Management stratégique des hommes et des organisations*, dispensés par l'IAE ; le master *Droit privé et droit public*, le master *Economie*, le master *Gouvernance territoriale*, le master *Juriste d'entreprise*, le master *Juriste international et européen*, et le master *Sociétés, villes et territoires*, dispensés dans le cadre de l'UFR.

Toutefois, la LAP ainsi que les LP *Responsable d'activités import-export* et *Métiers de la comptabilité : révision comptable*, qui ne semblent pas avoir été ouvertes dans la période récente, n'intégreront pas la présente évaluation. Enfin, on notera que la licence *Gestion* ne comporte que la troisième année.

On relèvera que le présent champ est également un champ secondaire pour cinq autres formations (licence *Lettres, langues*, licence *Langues étrangères appliquées*, licence *Sociologie*, LP *Communication institutionnelle dans les organisations* et LP *Développement des compétences et formation professionnelle*). Les conséquences d'un tel rattachement secondaire ne sont cependant pas présentées dans le dossier.

Les caractéristiques des champs ont été arrêtées conformément à cinq principes directeurs communs déterminés au niveau de l'Université : Assurer la cohérence des disciplines, favoriser les formations bi- ou pluridisciplinaires, structurer la continuité licences-masters-écoles doctorales par les acteurs de la recherche, compléter cette démarche de continuité par une réflexion en matière de débouchés (professionnels et recherche) et enfin, au-delà des savoirs fondamentaux, favoriser l'auto-apprentissage tout en proposant une formation professionnelle réaliste.

Le périmètre choisi pour le présent champ vise à recouper celui de deux écoles doctorales (ED) : ED n°7 *Droit et sciences politiques* et l'ED n°8 *Sciences de la société, territoires, sciences économiques et de gestion*. L'objectif scientifique visé est de recouper les disciplines suivantes : droit, géographie, sociologie, anthropologie, sciences de l'éducation, économie, gestion. L'objectif professionnel se décline en objectifs professionnels disciplinaires.

Du point de vue du positionnement du champ, seul le positionnement scientifique est évoqué en faisant écho aux périmètres des deux écoles doctorales en fournissant un tableau des laboratoires concernés (au-delà des laboratoires de la seule université de Tours).

On notera utilement que les universités de La Rochelle et d'Orléans ont également proposé un champ chacune avec le même intitulé.

Synthèse de l'évaluation des formations du champ

Du point de vue des objectifs des formations, à l'exception des licences généralistes qui favorisent et soutiennent une logique de poursuite d'études, l'objectif principal des licences professionnelles et des masters du champ marque une volonté de professionnalisation forte et une insertion professionnelle directe des diplômés. L'objectif d'initiation à la recherche pour permettre une poursuite d'études, en doctorat notamment, demeure assez marginal même si des masters disposent de spécialités recherche.

L'organisation des formations fait globalement écho à cette dichotomie entre les licences généralistes d'une part et les licences professionnelles et les masters d'autre part. Les modalités concrètes d'organisation des formations permettent toutefois de remplir ces objectifs. Néanmoins, le master *Economie* souffre de difficultés structurelles dans la mesure où l'un de ses parcours de M1 (AES - *Administration générale des entreprises*) n'offre pas de possibilité de poursuite logique d'études dans ses spécialités en deuxième année de master (M2). De même, le master *Juriste international et européen* propose un parcours *Droit-langues* en première année (M1) sans proposer de poursuite logique dans une spécialité en M2 à Tours (la spécialité de M2 *Juriste-linguiste* est localisée à Poitiers). La structure des spécialités et des parcours du master *Droit privé - droit public*, compte tenu de leur complexité, n'est pas toujours pleinement lisible. Enfin, la bi-disciplinarité semblant plus subie qu'assumée dans le master *Sociétés, villes et territoires*, l'organisation retenue des parcours et des spécialités conduit à une architecture trop complexe et trop peu lisible de la mention dans son ensemble. De même, le master *Gouvernance territoriale* souffre d'un problème structurel de cohérence interne entre les parcours de M1 (bi-disciplinaires) et les spécialités de M2 (Droit ou bi-disciplinaires). L'ensemble de ces difficultés en termes d'organisation et de structures brouille la lisibilité des objectifs de ces formations.

Compte tenu des effectifs en premier cycle, les licences généralistes semblent convenablement positionnées dans leur environnement sans concurrence entre elles ni vis-à-vis de formations similaires portées par les universités proches. Leur positionnement dans leur environnement socio-économique est conforme aux attentes à ce niveau même si les partenariats pourraient être plus institutionnalisés. Les LP et les masters, compte tenu de leurs visées professionnalisantes, s'inscrivent dans le tissu socio-économique, même si l'on peut regretter parfois des informations un peu lacunaires sur ce sujet (master *Juriste international et européen*, master *Economie*, LP *Marketing et nouvelles technologies de l'information et de la communication*). Celles de ces formations qui privilégient l'alternance font à l'évidence la démonstration de relations fortes avec le tissu socio-économique. Certaines reposent sur une étroite collaboration avec les professions des secteurs visés (Centre de Formation de la Profession Bancaire pour la LP *Conseiller gestionnaire de clientèle sur le marché des particuliers* ou l'Ordre des Experts-comptables pour la LP *Métiers de la comptabilité : contrôle de gestion*). Au-delà, le positionnement dans un paysage universitaire concurrentiel est parfois traité de manière trop succincte alors même que l'on peut constater parfois une érosion des effectifs.

Globalement, les équipes pédagogiques permettent de mettre en œuvre les objectifs affichés par les formations. Les licences généralistes essaient d'ailleurs, dans la mesure du possible, d'y intégrer des enseignants issus du monde professionnel. La licence *Droit* et la licence AES souffrent néanmoins d'un sous-effectif en enseignants. Toutefois, dans les formations professionnalisantes, les équilibres entre universitaires et praticiens, qui sont substantiels, ne sont pas toujours respectés. Certaines formations laissent trop peu de place aux professionnels (master *Economie*, LP *Métiers de la comptabilité : contrôle de gestion*). A l'inverse, les équipes de la LP *Conseiller gestionnaire de clientèle sur le marché des particuliers* et de la LP *Management d'une unité de restauration à thème* ne laissent qu'une faible place aux universitaires. Les professionnels ne semblent pas toujours être des professionnels opérationnels mais plutôt des consultants (LP *Technico-commerciale*). Parfois, l'équipe pédagogique dans sa composition même semble fragiliser la formation. Ainsi, la LP *Métiers de la comptabilité : fiscalité* ne compte qu'un seul enseignant, sans qu'il soit enseignant-chercheur, tandis que les professionnels assurent plus de 70 % des cours. On pourra également regretter que les équipes des masters se structurent globalement autour des spécialités de M2 plutôt qu'au niveau des mentions.

Les effectifs des formations sont importants en licence. Ils sont évidemment moindres dans les LP compte tenu de leur sélectivité. En master, les situations sont plus variables. Les effectifs de la licence *Géographie et aménagement* connaissent une baisse significative (moins 28 %), le master *Gouvernance territoriale* connaît également une baisse significative de ses effectifs en M1 ainsi que le master *Management stratégique des hommes et des organisations* en M1 et en M2. Ceux de la LP *Métiers de la comptabilité : fiscalité* sont très faibles même pour une licence professionnelle (trois à sept étudiants). C'est également le cas dans la spécialité *Biotechnologie et droit* du master *Droit privé - droit public* et du parcours *Droit français - droit allemand* de la licence *Droit*.

Compte tenu de l'accent mis sur la professionnalisation (hors licences généralistes), l'insertion professionnelle est bonne, voire très bonne. On peut déplorer néanmoins, trop souvent, le manque d'informations qualitatives (type de contrat, niveau de responsabilité, salaire moyen...) des diplômés embauchés. D'autres fois, les informations demeurent très lacunaires en la matière (LP *Métiers de la comptabilité : fiscalité*). Par ailleurs, le taux de poursuite d'études des titulaires de la LP *Technico-commerciale* est singulièrement élevé pour une LP (30 %). Cette situation interroge son objectif principal et l'immédiate opérabilité des titulaires du diplôme. La logique de poursuite d'études structure les licences généralistes ; pour les masters qui développent un parcours recherche, elle concerne de manière logique l'inscription en doctorat qui reste néanmoins faible.

La place de la recherche, malgré des efforts dans certaines formations (principalement en master), ne semble pas être au cœur des formations du champ. Des liens avec les structures de recherche, les laboratoires principalement, sont souvent allégués mais peu explicités. L'impact réciproque de la recherche sur le champ et inversement est absent alors même, par exemple, que le Laboratoire Val de Loire Recherche En Management Universités Orléans Tours (VALLOREM) est cohabilité avec Orléans et que le champ est purement tourangeau, où que des formations prennent appui sur des laboratoires hors du champ (licence *Economie* et le Laboratoire d'Economie d'Orléans).

Les formations du champ consacrent une très large place à la professionnalisation, des efforts sont également consentis dans les licences généralistes au travers du dispositif Module d'orientation, de bilan et d'insertion professionnelle (MOBIL). Ses effets ne sont toutefois ni évalués ni véritablement quantifiés.

En conséquence, de cet effort général de professionnalisation la logique de projet et les stages occupent une place importante, y compris parfois dès la licence : la licence *Gestion* impose par exemple un stage obligatoire.

A l'exception des formations pour lesquelles les logiques internationales constituent un élément consubstantiel (master *Juriste international et européen*, parcours *Droit français-droit allemand*, parcours *Droit-langues* de la licence *Droit*), la place occupée par cette logique demeure très variable même si la possibilité de mobilités sortantes via Erasmus est systématiquement alléguée (elle est toutefois rarement concrètement quantifiée). La place réservée aux langues est elle-aussi assez hétérogène. Des enseignements disciplinaires en anglais sont parfois prévus ; ils sont également d'autres fois singulièrement absents compte tenu de l'objet de la formation (LP *Marketing et nouvelles technologies de l'information*) ou alors même que la littérature académique est majoritairement en anglais (licence *Economie*). Les volumes horaires de langues vivantes sont parfois anecdotiques (14 heures d'anglais bancaire en LP *Conseiller gestionnaire de clientèle sur le marché des particuliers*).

Le recrutement des étudiants est non sélectif pour les licences généralistes, à l'inverse des LP et des M2. L'accès en M1 s'inscrit dans une logique de la continuité des licences. Les passerelles entre les formations du champ sont rarement mises en évidence sauf entre les trois masters portés par l'IAE. Elles existent toutefois dans le master *Juriste international et européen* qui prévoit une passerelle pour les étudiants de *Langues étrangères appliquées* avec mise à niveau en droit.

Alors même que parfois les taux de réussite en première année de licence (L1) sont faibles, des dispositifs d'aide à la réussite pour y remédier ne sont pas toujours présents ou s'ils le sont, leurs effets ne sont pas toujours évalués (licence *Economie* et licence *Droit*). De même, lorsqu'une formation consent à un recrutement moins homogène, les efforts de remise à niveau que l'on pourrait attendre ne sont pas toujours consentis (LP *Métiers de la comptabilité : contrôle de gestion*). Le passage de la deuxième année des licences généralistes (L2) vers les LP sont rares, au profit d'un recrutement de titulaires de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou de Diplôme Universitaire de Technologie (DUT).

Les modalités d'enseignement sont globalement classiques reposant sur des cours magistraux et des travaux dirigés. Toutefois, de nombreuses formations, compte-tenu de leurs objectifs professionnalisants, ont su dépasser ce cadre et proposer des innovations pédagogiques (licence *Géographie et aménagement*, master *Gouvernance territoriale*, master *Juriste international et européen*, master *Management stratégique des hommes et des organisations*). L'usage des outils numériques est relativement hétérogène. Il est parfois placé au cœur même des formations (LP *Marketing et nouvelles technologies de l'information et de la communication*) ; d'autres fois, il prend une large part dans la pédagogie (master *Economie*, master *Management stratégique des hommes et des organisations*, master *Finance, contrôle, audit*) ; d'autres fois encore il se limite à l'usage de la plateforme numérique Cours En Ligne et Enseignement Numérique (CELENE) mise en place par l'Université, cette dernière situation pouvant s'expliquer par un sous-équipement informatique par rapport aux effectifs étudiants (licence *Droit*).

Les modalités d'évaluation des étudiants se distribuent entre des choix classiques reposant sur la distinction contrôle continu des connaissances (CCC) et examens terminaux, et des modalités plus originales et innovantes (Jeu d'entreprise, projet collectif, ...) pour les formations professionnalisantes, ou intègrent un mélange des deux. On notera que la LP *Management d'une unité de restauration à thème* est évaluée uniquement en CCC.

L'absence de suivi de l'acquisition des compétences constitue un point faible récurrent des formations du champ et donc du champ lui-même. L'acquisition des compétences n'est très souvent pas distinguée de l'acquisition des connaissances. La généralisation d'un suivi individualisé et personnalisé au travers d'un portefeuille, numérique de préférence, manque trop souvent. Néanmoins, les formations qui accueillent des apprentis bénéficient du suivi des compétences par les centres de formations des apprentis (CFA), de même que la LP *Métiers de la comptabilité : contrôle de gestion* profite en la matière du cadrage national de sa maquette (établi en collaboration avec l'Ordre des experts-comptables).

Le suivi des diplômés est très imparfait. En effet, d'une part les enquêtes de l'Observatoire de la Vie étudiante (OVE) excluent les licences généralistes, d'autre part les structures de pilotage des masters, alors que les enquêtes existent, se les approprient faiblement. Les taux de réponses sont variables et donnent des résultats qui ne sont pas toujours significatifs. Les aspects qualitatifs en matière d'insertion manquent trop souvent. Des initiatives sont plus fréquentes dans les formations ayant des effectifs plus faibles. Quant aux formations portées par l'IAE elles bénéficient des retombées de la certification QUALICERT qui porte une attention à ces questions. Enfin, le suivi des diplômés qui ne restent pas à l'université de Tours n'est globalement pas assuré.

Les procédures d'évaluation des enseignements ne sont pas généralisées malgré l'existence du dispositif au niveau de l'Université : le centre d'accompagnement à la pédagogie pour les enseignants (CAPE). Quand il semble mis en œuvre, les structures de pilotage se l'approprient faiblement.

Des procédures d'autoévaluation ont été mises en œuvre dans le cadre de l'évaluation externe du HCERES ; certains dossiers apparaissent néanmoins lacunaires, principalement pour la LP *Métiers de la comptabilité : fiscalité*. Une meilleure appropriation du dispositif est souhaitable au-delà de la période de constitution des dossiers d'évaluation des formations pour développer un véritable outil pérenne d'amélioration continue.

Les structures de pilotage sont assez hétérogènes. Néanmoins, des points de convergence existent : des conseils de perfectionnement ou des structures en tenant lieu sont réunis, mais la fréquence de réunion est variable. Les compositions sont elles aussi variables. Elles négligent parfois la présence des étudiants (master *Gouvernance territoriale*, licence *Gestion*) et/ou des personnalités extérieures (licence AES). A l'inverse, le conseil de perfectionnement du master *Juriste d'entreprise* n'inclut aucun enseignant intervenant dans la formation. Il se réunit d'ailleurs à Paris et fait office de conseil stratégique plus que de structure de pilotage. De même, si le conseil de perfectionnement de la LP *Métiers de la comptabilité : contrôle de gestion* prévoit la présence des enseignants, le compte-rendu révèle un absentéisme de la totalité des enseignants-chercheurs lors du dernier conseil, ce qui fragilise le dispositif. Enfin, il existe un conseil de perfectionnement commun aux masters portés par l'IAE mais sans que la cohérence de ce choix ne soit explicitée. En outre, le conseil de perfectionnement de la LP *Métiers de la comptabilité : fiscalité* est mutualisé avec la LP *Métiers de la comptabilité : contrôle de gestion*, mais la composition fournie par le dossier de la LP en contrôle de gestion ne mentionne aucun enseignant de la LP de fiscalité. A l'inverse, la multiplication des structures (par spécialité et/ou au niveau des mentions) dans de nombreux masters risque de nuire au pilotage, faute d'une réflexion sur le niveau pertinent pour le pilotage. La licence et le master *Economie* ne disposent pas d'un conseil de perfectionnement réunissant tous les acteurs, au profit en licence d'un pilotage par année.

Points d'attention

Un certain nombre de formations appellent une attention particulière.

La LP *Métiers de la comptabilité : fiscalité*, qui outre la faible qualité formelle du dossier et le caractère lacunaire des informations qu'il contient, connaît un trop grand nombre de points faibles dont le caractère est renforcé par la fragilité de ses effectifs.

Le master *Economie* accueille dans un parcours spécifique en M1 (AES - *Administration générale des entreprises*) les étudiants issus d'une licence AES sans leur proposer une possibilité de poursuite en M2 ni de possibilité de mise à niveau pour intégrer l'autre parcours du M2. Le projet de suppression de ce parcours ne règle qu'artificiallement le problème car il laisse entier la poursuite d'études en économie-gestion en M2 pour les étudiants de la licence AES.

Le caractère universitaire et académique de la LP *Management d'une unité de restauration à thème* doit être repensé, l'IUT n'apparaissant finalement que comme un réceptacle pour une certification professionnelle obtenant en conséquence une labellisation universitaire.

Le master *Sociétés, villes et territoires* affiche une bi-disciplinarité mais n'apparaît pas comme susceptible de concrétiser cette ambition. Les effectifs étudiants et enseignants sont très déséquilibrés au profit des seuls sociologues. Finalement, la bi-disciplinarité qui rend complexe l'architecture de la formation est perçue plus comme un handicap que comme une force. L'absence d'ouverture de la spécialité recherche, faute d'étudiants, renforce cette impression.

Avis sur la cohérence globale du champ

Faute d'une véritable réflexion, à ce jour, relative à la cohérence globale du champ *Société, entreprises et territoires* qui semble structuré autour de disciplines et d'institutions, il apparaît que ce dernier ne soit pas encore conçu comme un outil au service d'une véritable stratégie à l'échelle de l'établissement. Le caractère hétéroclite des formations qui le composent accreditte cette impression. Cela est encore renforcé par le fait que deux des universités proches (La Rochelle et Orléans) proposent chacune un champ ayant le même intitulé sans que des éléments ne soient fournis pour les distinguer. Le potentiel d'affichage stratégique, notamment à l'international, en souffre forcément et ce d'autant que l'intitulé du champ n'est finalement que peu transparent à la lumière des formations qu'il regroupe (et inversement).

Aucune donnée, ni dans le document relatif au champ, ni dans les dossiers relatifs aux formations ne permet d'appréhender comment le champ *Sociétés, entreprises et territoires* s'inscrit dans la politique de l'université de Tours si ce n'est que les licences qui existent dans le champ trouvent leur prolongement « naturel » dans les masters du champ.

La cohérence du champ n'est pas abordée par le dossier de présentation si ce n'est de manière négative pour affirmer qu'à ce jour aucune réflexion n'a été menée en la matière. Le regroupement des formations apparaît en conséquence assez artificiel. De plus, à l'intérieur du champ, le master *Sociétés, villes et territoires* dont l'objet et la structure font écho à ceux du champ, a décidé de se scinder pour l'avenir en deux masters distincts, compte tenu de difficultés de cohabitation liées à la pluri-disciplinarité. Cela révèle finalement, les difficultés du champ lui-même.

S'il existe, çà et là, des mutualisations, principalement au niveau master, entre spécialités d'un même master, plus rarement entre masters, le potentiel de mutualisation dans le champ et par le champ demeure faible s'agissant de la réunion de formations assez hétérogènes portées par des structures dont les cultures universitaires sont assez éloignées. On trouve parfois des partenariats externes, qui ne sont pas critiquables en soi, mais qui finalement interrogent la cohérence du champ (Médecine, UFR Sciences et Techniques).

Recommandations :

Pour l'avenir, on ne peut que recommander que l'établissement se saisisse de l'outil que constitue la logique des champs afin de développer une véritable stratégie d'ensemble. Compte tenu de l'échelon et du périmètre choisi pour le champ *Sociétés, entreprises, territoires*, dont l'intitulé et le contenu doivent être explicités, il conviendrait d'arrêter des principes directeurs réalistes et concrets pour que ces derniers apparaissent comme un véritable atout pour l'ensemble des formations. Un développement harmonisé des structures de pilotage, des outils d'évaluations et de suivi ainsi que leur appropriation par les équipes, impulsé par le champ peut apparaître comme une piste. De même, la généralisation du suivi des diplômés, à tous les niveaux, avec l'appui de l'Observatoire de la Vie Étudiante, pourrait utilement relever du champ, d'autant que l'objectif de professionnalisation et de l'insertion qui en découle, est un point commun largement partagé par les formations regroupées dans ce champ. En outre, le champ pourrait se saisir de la politique de développement international à partir de l'expérience des formations les plus avancées en la matière. Au-delà des rattachements institutionnels aux écoles doctorales et aux laboratoires de recherche, une réflexion pour permettre au champ d'être conçu comme un outil structurant pour la recherche universitaire, pourrait être menée afin de développer cet aspect qui demeure faible dans les formations regroupées. Enfin, une plus grande fluidité des étudiants entre les mentions du champ, notamment des L2 vers les LP permettrait de donner corps au champ.

Au surplus, au-delà du temps de la constitution des dossiers d'évaluation le champ pourrait contribuer à impulser une véritable culture de l'autoévaluation en continu.

Observations de l'établissement

Tours, le 20 mai 2017
Monsieur le Président de l'Université
François-Rabelais de Tours

Université
François-Rabelais
de Tours

60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

www.univ-tours.fr

Objet : HCERES retours sur l'autoévaluation

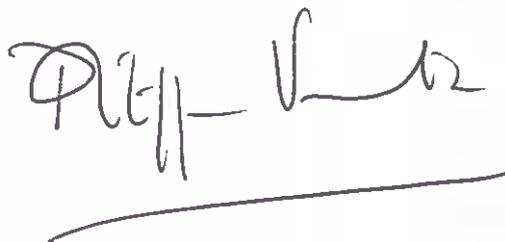
Je, soussigné Philippe Vendrix, Président de l'Université François-Rabelais de Tours, indique par la présente que l'établissement ne souhaite pas faire d'observation sur les retours des comités HCERES concernant les mentions de Licences, Licences professionnelles et Masters.

L'ensemble des remarques ont été transmises aux responsables des mentions en préparation, en même temps que les expertises internes produites par les rapporteurs de la Commission Formation et Vie Universitaire. Ces documents vont permettre aux enseignants d'ajuster leurs propositions de mentions et de parcours, en fonction des recommandations qui leur ont été faites.

Un court document concernant les retours sur les champs de formation est joint.

L'université de Tours remercie les experts de l'HCERES du soin mis à l'analyse de l'autoévaluation et d'efforcera d'en tirer le plus grand bénéfice.

Le Président de l'université
Philippe Vendrix



Evaluation externe des formations par le HCERES

Analyse des rapports d'expertise du HCERES

Champs de formation

Chacun des documents d'auto-évaluation des champs de l'Université de Tours explique que ceux-ci n'ont pas été mis en œuvre de façon complète, compte-tenu d'un calendrier défavorable. En effet, la COMUE Léonard de Vinci a été mise en œuvre au début du processus d'autoévaluation et, quelques temps plus tard, alors que l'équipe présidentielle actuelle prenait ses fonctions, il a été décidé que l'établissement sortirait de cette COMUE. Les champs se sont alors constitués autour des écoles doctorales communes aux différents établissements et ont seulement permis de classer les formations dans chacun des champs, avec un certain nombre de critères et de visées stratégiques précisées dans les documents. Aucun service ou moyen dédiés n'ont été envisagés pour accompagner l'organisation par champs.

Dans ce contexte, il semble délicat de reprocher à l'établissement le caractère artificiel des champs de formation quand – jusqu'à la mise en place de la procédure d'évaluation par le HCERES - il n'avait jamais été demandé aux établissements de fonctionner de cette manière.

Par ailleurs, malgré une rédaction similaire de chacun des dossiers *Champs de formation*, le retour des experts varie considérablement d'un dossier à l'autre. Ainsi, le dossier STUV contient de vives critiques tandis que le dossier Sciences et ingénierie, pourtant semblable, est évalué de manière plus positive.

L'analyse des experts semble déplorer le caractère lacunaire des dossiers. Pourtant, les documents de cadrage établis par le HCERES ne mentionnaient pas la nécessité de compléter les dossiers champs de formation par des données chiffrées ou par des annexes. Ces dossiers devaient accompagner les dossiers d'évaluation des formations et non être traités indépendamment. Les dossiers déposés par l'université de Tours sont en conformité avec les documents de cadrage du HCERES. Concernant le dossier STUV, il semble par ailleurs que les experts n'aient pas reçu l'ensemble des documents. En effet, les formations de « santé » (rassemblant la médecine, la maïeutique et la pharmacie) sont commentées alors que les formations LMD (appellations figurant dans le dossier) ne le sont pas. On peut en déduire que les experts ont eu connaissance des dossiers d'autoévaluation des formations de « santé » mais qu'en est-il des dossiers d'autoévaluation des

formations de licence, licence professionnelle et master ? Cette absence de référence à la partie LMD est, de fait, préjudiciable à l'évaluation du champ.

Ces dossiers contiennent bien évidemment de nombreuses critiques constructives dont il serait souhaitable de tenir compte dans le cadre de la politique qualité des formations développée à l'université de Tours.

En vue d'une amélioration continue de ses formations, il semble que l'université devra orienter ses actions sur les aspects suivants :

- Fournir aux équipes pédagogiques de meilleurs outils de pilotage des formations.
- Poursuivre les efforts de développement et d'appropriation par les enseignants des dispositifs d'évaluation des enseignements et des formations par les étudiants.
- Poursuivre la démarche d'autoévaluation organisée par l'université pour toutes les formations en s'appuyant sur l'existant (dispositifs d'évaluation, équipes pédagogiques, conseils de perfectionnement...).
- Poursuivre la mise en place des conseils de perfectionnement (à l'échelle des mentions en master et également dans les filières santé) et s'assurer de leur fonctionnement.
- Mettre en place de manière systématique (et notamment en licence) des enquêtes sur le devenir des sortants de l'établissement diplômés ou non et veiller à augmenter la participation des étudiants ou anciens étudiants aux différentes enquêtes qui leur sont proposées (insertion et évaluation des formations et des enseignements)
- Mettre à jour les fiches RNCP
- Identifier les formations particulièrement en difficultés et accompagner les équipes dans une autoévaluation plus poussée se concrétisant par un plan d'actions et un suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action (dans la mesure où ces difficultés ne sont pas corrigées dans la nouvelle offre de formation). Les dossiers Champs permettent d'ores et déjà d'identifier plusieurs formations même s'il conviendra de s'appuyer sur les dossiers par mention pour aller plus loin dans l'analyse.

L'Université de Tours veillera à prendre en compte ces critiques constructives dans l'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation.